

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 30 JANVIER 1841.

---

### *Amendements à la loi sur les distilleries.*

---

Nous avons l'honneur de proposer la substitution du chiffre 50 centimes à celui de 60 centimes, fixé par l'art. 4 de la loi.

VERHAEGEN.  
COGHEN.  
RAYMAECKERS.  
EUG. DE SMET.  
DE RENESSE.

---

### *Article additionnel.*

Par dérogation à l'art. 13 de la loi du 18 juillet 1833 (*Bulletin officiel*, n<sup>o</sup> 864) la déclaration pourra être faite pour une ou plusieurs séries de cinq jours au moins et de quinze jours au plus.

D.-J. LEJEUNE.

---

### *Motion d'ordre de M. DUMORTIER.*

Je demande qu'une commission soit nommée pour réviser les dispositions existantes en 1832 sur les distilleries, afin de pouvoir soumettre à la Chambre, le plus tôt possible, un système qui soit de nature à produire un accroissement d'impôt plus considérable que celui proposé.

B.-C. DUMORTIER.